

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 92 du 24 novembre 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD

relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.

Du 21 novembre 2023

INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.

Abrogé le 19 décembre 2023 par : INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.

Du 21 novembre 2023

N O R A R M S 2 3 0 2 5 0 3 J

Référence(s) :

Code de la défense - partie législative, notamment ses articles L4123-1 à L4123-6.

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes et deux cent soixante-trois fiches.

Texte(s) abrogé(s) :

² [Instruction N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD du 02 octobre 2023 relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [420-0.1.1.](#)

Référence de publication :

BOC n°92 du 24/11/2023

[INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD du 21 novembre 2023](#)

Pour le ministre des armées et par délégation :

La cheffe du service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles,

Cécile LOMBARD.